

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU vendredi 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRÉSENTS : MEURIAU Annie, SERPOL Robert, MARTINOD Pascale, BERTHIER Gérard, BALLAND Maurice, JACQUET Nicolas, MATHELIN Jean-Marc, GUILLET David, OUGIER Bernard, DECRENISSE Annick, ALLIGROS Bernard, FIORITTO Aurélia, ZELINDRE Philippe, BERTHIER Cyril

ABSENTS ET EXCUSÉS : LYVET Cédric, HOLFERT Léo

REPRÉSENTÉS : CHATELAIN Thomas par JACQUET Nicolas, CHABERT Anne-Sophie par SERPOL Robert

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2024

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité

Décisions du maire depuis le conseil du 10 novembre 2023

URBANISME

- 10 Certificats d'urbanismes informatifs
- 3 Certificats d'urbanismes opérationnels :
- 4 Non opposition à Déclaration Préalable :
- 1 Permis de construire

DEVIS SIGNÉS

- | | |
|--|----------------|
| • L'APICULTEUR BUGISTE (Pièges à Frelon asiatique) | 600.00 € TTC |
| • ROCHETAILLÉE (Plaques numéros maisons) | 92.71 € TTC |
| • FLORENT MEURIAU TP (Curage fossé et pose de tuyaux – Fruitière) | 600.00 € TTC |
| • FUZIER-PERRIN (Restauration polylobe Lochieu pris en charge par assurance) | 3 250.00 € TTC |
| • VAL ELEC (Remplacement lanternes Lochieu pris en charge par assurance) | 5 796.00 € TTC |
| • CECCATO Paola (Dossier faisabilité aménagement Grange Falavier) | 1 440.00 € TTC |

Approbation des comptes de gestion 2023 - DE_2024_009

Le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, réuni sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 (budget principal et budget annexe Forêt) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes Forêt) en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 (*budget principal et budget annexe Forêt*), par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Approbation des comptes administratifs 2023 - DE_2024_010

Madame le Maire sort de la salle au moment du vote.

Le conseil municipal d'Arvière-en-Valromey, réuni sous la présidence de Madame Pascale MARTINOD, 2^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Annie MEURIAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme indiqué dans les annexes ci-après : résultat de l'exercice budget général et budget annexe (Forêt) ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023					
BUDGET GENERAL					
	Résultat de l'exercice	Solde exécution reporté	Résultat de clôture	RAR	Résultat cumulé
Dépenses	738 275,60		738 275,60		738 275,60
Recettes	1 072 149,53	705 312,63	1 777 462,16		1 777 462,16
FONCTIONNEMENT	333 873,93	705 312,63	1 039 186,56		1 039 186,56
Dépenses	344 960,96	88 405,77	433 366,73	71 310,03	504 676,76
Recettes	303 032,52		303 032,52	95 503,00	398 535,52
INVESTISSEMENT	-41 928,44	-88 405,77	-130 334,21	24 192,97	-106 141,24
TOTAL	291 945,49	616 906,86	908 852,35	24 192,97	933 045,32
BUDGET FORET					
	Résultat de l'exercice	Solde exécution reporté	Résultat de clôture	RAR	Résultat cumulé
Dépenses	52 974,96		52 974,96		52 974,96
Recettes	116 028,67	277 573,16	393 601,83		393 601,83
FONCTIONNEMENT	63 053,71	277 573,16	340 626,87		340 626,87
Dépenses	20 877,60		20 877,60	17 255,64	38 133,24
Recettes	0,00	7 416,22	7 416,22		7 416,22
INVESTISSEMENT	-20 877,60	7 416,22	-13 461,38	-17 255,64	-30 717,02
TOTAL	42 176,11	284 989,38	327 165,49	-17 255,64	309 909,85

Nombre de voix Pour : 15, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Affectation des résultats de l'année 2024 - DE_2024_011

Le Conseil Municipal d'Arrière-en-Valromey, constatant les résultats 2023 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Budget Général	Budget Forêt
Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	333 873.93	63 053.71
Résultat reporté 2022	705 312.63	277 573.16
Résultat à affecter	1 039 186.56	340 626.87
Solde d'exécution d'investissement	-130 334.21	- 13 461.38
Solde des RAR investissement	24 192.97	-17 255.64
Besoin de financement	-106 141.24	-30 717.02
Affectation		
Affectation invest au 1068	106 141.24	30 717.02
Report en fonctionnement R002	933 045.32	309 909.85
Déficit reporté en fonctionnement	-	-
Report en investissement D001	130 334.21	13 461.38

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Vote des taux des contributions directes - DE_2024_012

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux des taxes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti	26.41 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	30.41 %
Taxe d'habitation	15.58 %

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Vote des budgets primitifs 2024 - DE_2024_013

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2024, à savoir le budget principal, le budget Forêt, lesquels s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

	Budget Principal	Budget Forêt	TOTAL
Fonctionnement			
Équilibre dépenses/recettes	2 128 780.32	411 409.85	2 540 190.17
Investissement			
Équilibre dépenses/recettes	695 334.21	39 677.02	735 011.23
TOTAL	2 824 114.53	451 086.87	3 275 201.40

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2024 - DE_2024_014

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que lors du vote du budget 2024, un montant global de 10 000 € a été attribué pour les subventions aux associations (compte 65748). Il convient aujourd'hui d'affecter ces subventions aux associations.

Madame le Maire propose donc la répartition suivante pour l'année 2024 :

Association / Organisme	Montant
ADAPEI DE L'AIN	250,00
AIN'TERLUDE	200,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN 0.20 X hab	150,00
ASCOLEC II	100,00
CINÉ RENCONTRE	200,00
CSV	150,00
COLLÈGE DU VALROMEY APCV	750,00
ONAC DES ANCIENS COMBATTANTS	100,00
UNION SPORTIVE D'ARTEMARE BASKET	150,00
SOU DES ÉCOLES Brénaz-Lochieu-Virieu	2 450,00
VAL MUSE	300,00
COMITE MEMORIAL DE LA LEBE	500,00
ASSOC.SPORT.COLLEGE PAUL	244,00
ÉCOLE DE MONTESSORI (4 enfants x 50 €) à prévoir en 2024	200,00
AGATH	100,00
CSV (Club sportif du Valromey) (Foot)	150,00
BTP CFA	100,00
EAU BIEN COMMUN CCBS	100,00
SOU DES ÉCOLES de CHAMPAGNE-EN-VALROMEY (x50 €)	100,00
SOU DES ÉCOLES D'ARTEMARE (x 50€)	100,00
MFR de SEYSSEL	100,00
THÉÂTRE DE LA CHRYSALIDE	100,00
DIVERS (pour imprévus non répertoriés)	3 206,00
TOTAL	10 000,00

Le montant des subventions attribuées pourra être modifié en fonction du nombre d'adhérent de la commune.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement des subventions tel que présenté dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à mandater les montants ci-dessus,
- DIT que les crédits seront prélevés dans le compte 65748 "Subvention de fonctionnement aux Associations".

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Reconduction horaires scolaires 2024-2027 - DE_2024_015

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que lors du conseil d'école du 15 février 2024, il a été décidé à l'unanimité de conserver le rythme scolaire actuel de 4 jours d'école par semaine (soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis) avec les horaires suivants :

- École de Brénaz : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30
- École de Virieu-le-Petit : 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15

Le Conseil Municipal valide le maintien de la semaine de 4 jours et émet un avis favorable sur les horaires proposés.

Nombre de voix Pour : 16, Contre : 0, Abstention(s) : 0

Convention de mise à disposition de la Grange Fallavier à l'association "les Archers d'Arvières" - DE_2024_016

Madame le Maire fait part à l'assemblée du souhait de l'association "les Archers d'Arvières" de pouvoir stocker du matériel à la Grange Falavier.

Elle indique que si le conseil municipal souhaite apporter une réponse positive à cette demande, il sera nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec l'association, afin de définir les droits et obligations de chaque partie.

Il est précisé que cette mise à disposition gratuite, concerne la cave accessible depuis la cuisine de la Grange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte que l'association stocke du matériel dans la Grange Fallavier,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Nombre de voix **Pour** : 16, **Contre** : 0, **Abstention(s)** : 0

Questions diverses

- Élections européennes le 9 juin 2024 : organisation du bureau de vote.
- Reprise du Chalet d'Arvières : Suite à l'appel à projet de l'ONF, une personne a candidaté et a été reçue le 26 mars pour présenter son projet de reprise du refuge. Attente de la décision de l'ONF pour une éventuelle réouverture en juin.
- Un projet de théâtre itinérant pourrait avoir lieu sur la commune le 25 août. Une communication suivra.
- Réflexion en cours sur la mise en place d'un sondage auprès des administrés afin de choisir un gentilé. Une communication sera faite dans le prochain bulletin pour en définir les modalités.

La séance est levée à 22H35

Le Maire

Annie MEURIAU



La secrétaire de séance

Pascale MARTINOD

